

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, doyen d'âge.

Présents : Jean-François CLARAZ, Patrice CHAPPELLET, Marlène BUTTARELLO, Ariane CHERON, Alexandre COPIN, Isabelle DHERMY, Simon FEJOZ, Michel FORAY, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS

Absents excusés : Mathilde GENTY (Pouvoir à Marlène Buttarello)

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints au Maire et lecture de la charte de l'élu local
4. Indemnités de fonction des élus
5. Délégations du Conseil Municipal au Maire
6. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs : Cœur de Savoie – CLECT,
7. SIVU Castellet, Syndicat des Eaux de La Rochette, SDES, Métropole Savoie, SEMCODA, Espace Belledonne.
8. Détermination de la composition de la commission d'appel d'offres
9. Détermination de la composition des commissions communales
10. Désignation du correspondant défense
11. Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement saisonnier d'activité

Questions diverses : Urbanisme – Travaux – Affaires Communales

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

1. ELECTION DU MAIRE - (DELIB 2026.04.01)

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat : Jean François CLARAZ
Résultats du vote : Dix voix, un bulletin blanc

Jean François CLARAZ est élu Maire, à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin et immédiatement installé dans ses fonctions.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT – (DELIB 2026.04.02)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de fixer à **trois** le nombre d'adjoints au Maire.

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE ET LECTURE DE CHARTE DE L'ELU LOCAL
– (DELIB 2026.04.03)

Le Conseil Municipal procède à l'élection des adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue.

Liste Candidats : Patrice CHAPPELLET
Isabelle DHERMY
Michel FORAY

Résultats du vote : Onze voix,
Les adjoints sont élus à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin et immédiatement installés dans leurs fonctions

4. INDEMNITES DES FONCTIONS DES ELUS – (DELIB 2026.04.04)

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

M. Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Fixe aux taux suivants, le montant des indemnité des adjoints :

- 1er adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2e adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3e adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ces indemnités ne dépassent pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123 24 du code général des collectivités territoriales et seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

5. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – (DELIB 2026.04.05)

Le conseil municipal délègue au maire, pour la durée du mandat et dans des limites définies, plusieurs compétences de gestion courante (finances, marchés publics, patrimoine, contentieux, assurances, etc.).

6. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
– (DELIB 2026.04.06 A 2026.04.12)

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Cœur de Savoie	Jean François CLARAZ	Patrice CHAPPELLET
Commission CLECT	Jean François CLARAZ	
SIVU du Castelet	Jean François CLARAZ Isabelle DHERMY	Ariane CHERON
Syndicat des eaux de La Rochette	Jean François CLARAZ Michel FORAY	Patrice CHAPPELLET
SDES	Jean François CLARAZ	
METROPOLE SAVOIE	Jean François CLARAZ	Michel FORAY
SEMCODA	Michel FORAY	Patrice CHAPPELLET
ESPACE BELLEDONNE	Geoffrey THOMAS	Alexandre COPIN

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la nomination des délégués ci-dessus.

7. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – (DELIB 2026.04.13)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Patrice CHAPPELLET Claudine PERRIN Isabelle DHERMY	Simon FEJOZ Alexandre COPIN
Michel FORAY	
Jean-François CLARAZ	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la nomination des représentants ci-dessus.

8. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
– (DELIB 2026.04.14)

TRAVAUX	
Responsable :	Michel FORAY
Membres	Simon FEJOZ, Claudine PERRIN

FINANCES	
Responsable :	Isabelle DHERMY
Membres	Patrice CHAPPELLET, Alexandre COPIN, Simon FEJOZ, Claudine PERRIN

URBANISME - ENVIRONNEMENT	
Responsable :	Patrice CHAPPELLET
Membres	Marlène BUTTARELLO, Alexandre COPIN, Michel FORAY, Geoffrey THOMAS

COMMUNICATION - ANIMATION	
Responsable :	Alexandre COPIN
Membres	Marlène BUTTARELLO, Ariane CHERON, Simon FEJOZ, Mathilde GENTY

VIE SCOLAIRE – AIDE A LA POPULATION	
Responsable :	Geoffrey THOMAS
Membres	Marlène BUTTARELLO, Ariane CHERON, Alexandre COPIN, Simon FEJOZ, Mathilde GENTY

AGRICULTURE ET FORET	
Responsable :	Geoffrey THOMAS
Membres	Patrice CHAPPELLET, Ariane CHERON, Alexandre COPIN, Jean François CLARAZ

PATRIMOINE – BATIMENTS – GESTION DES GITES	
Responsable :	Isabelle DHERMY
Membres	Michel FORAY, Claudine PERRIN

ACTION SOCIALE	
Responsable :	Ariane CHERON
Membres	Mathilde GENTY, Isabelle DHERMY, Claudine PERRIN, Jean François CLARAZ

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la nomination des représentants ci-dessus.

9. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE – (DELIB 2026.04.15)

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Jean François CLARAZ	Patrice CHAPPELLET Michel FORAY

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la nomination des représentants ci-dessus.

10. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – (DELIB 2026.04.10)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent pour répondre aux besoins saisonniers, tout au long du mandat.

AFFAIRES COMMUNALES

La prochaine réunion du conseil municipal aura pour objet le budget communal.

M. le maire souhaite préciser que ce budget devra prévoir des investissements relativement modestes pour cette année en raison de ressources réduites :

Réseau pluvial aux Curtets, Site internet à reprendre, Travaux de voirie, frais de bornages, branchements électriques au four et jeux de boules, réhabilitation du jeu de boules, Plan Communal de Sauvegarde, Biens sans Maîtres, plafond de la sacristie, création d'un jardin du souvenir....

Mais des investissements à plus long terme doivent d'ores et déjà être envisagés :
Défense incendie au Mât, extension de la salle des fêtes, bâtiment du Villard, réalisation d'un PLU, enfouissement de la ligne 20000V aux Curtets, Parking vers le cimetière, réparation des ponts....

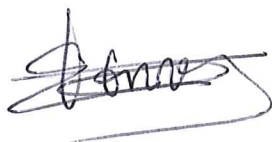
En question diverses, il est signalé les déchets laissés vers les containers poubelles par les installateurs de la fibre. Ce problème est récurrent. Un signalement sera fait auprès du responsable départemental du déploiement de la Fibre.

Il est également dit que les travaux devant mettre en sécurité la maison « Mouche » au Chef-lieu n'ont pas été réalisés et que les fortes pluies de ces derniers jours font empirer la situation.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 24 avril 2026 à 18h30

La séance est levée à 20 heures 35

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ



Le Maire, au nom du conseil municipal adresse ses vifs remerciements à la population tableraine pour lui avoir manifesté sa confiance lors de la consultation du 15 mars dernier. La modification des règles de scrutin (communes de moins de 1000 habitants) a pu perturber certains de nos administrés habitués à des pratiques parfois radicales !!!

ET MAINTENANT, AU TRAVAIL !